

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : En exercice 15 Présents 12 Votants 14

Le mercredi 10 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Pascal BONNET est désigné et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Pascal MUCKLEY, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Etaient excusés : Didier DESUMEUR a donné pouvoir à Dominique THABUIS.
Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Alain Claude CULLET.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date de la convocation 04 septembre 2025.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 23 juillet 2025
- Compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de sa délégation

Délibérations

1. Urbanisme

- a. Approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU

2. Travaux

- a. Aire de jeux du Château
- b. Aménagement du secteur de Ponserand

3. Intercommunalité

- a. Acceptation du transfert d'actifs du SIERSS et reversement au GCSMS GIAS

▪ **Questions diverses**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Information sur la délégation du maire relative aux marchés :

Date de la commande	Titulaire	Objet du marché	Montant en T.T.C.
29/07/2025	WELDOM	Double de clé ascenseur école	13.80€
29/07/2025	WELDOM	Chlore fontaine	34.90€
30/07/2025	IDEX	Système complet d'extraction des cendres chambre des cendres, avec vis et socle de cendrier	2 943.11€
04/08/2025	Y2VL	Création d'un abri aux ateliers techniques des vignes blanches	6 721.44€
07/08/2025	SEPRA	Sacs toutounet	244.80€
07/08/2025	ALPIN PELLET	Granules chauffage école 7 tonnes	2 379.99€
11/08/2025	AD	Essuie-glaces et clé à chocs	164.78€
12/08/2025	DIRECT SIGNALÉTIQUE	Panneau officiel Ecole sans tabac	97.92€
19/08/2025	PROZON	Balise de contournement RD89	218.99€
02/09/2025	BOTTO TP	Nettoyage de la route de Fontaine au puits	881.40€
04/09/2025	LUDOPARC	Pose jeu ressort à l'aire de la mairie	1 740.00€
04/09/2025	EIFFAGE	Reprise de chambre Télécom + reprise de pastille à Fontaine	4 902.00€

Conventions de location / concessions

Date	Avec	Caractéristiques	Durée	Montant
05/09/2025	M. Jacques BOUCHER	Concessions n°190	30 ans	80,00 €

Action en justice

Date	Caractéristiques	Par
27/08/2025	Procédure accélérée au fond pour la démolition du bâtiment 115 E 269	Me Stéphane MILLIAND (SCP MILLIAND / THILL / PEREIRA)

Dossiers d'urbanisme

Date	N° de la demande	Objet de la demande	Parcelle	Date	Date
30/07/2025	DP2505013	Carport – Garage ouvert sans porte	ZD 37	Annulation	12/08/2025
12/08/2025	DP2505014	Carport pour voiture sans fondations de 19,80m²	B 1086	En cours	
21/08/2025	DP2505015	Abri de jardin	B 558	En cours	
03/09/2025	DP2505016	Conduit de cheminée tubé et étanchéifié	115 E 202	En cours	
06/08/2025	PC2501003	Carport – Garage ouvert sans porte	ZD 37	En cours	

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Date	Numéro	Parcelles	Adresse	Montant
07/08/2025	17-2025	B 1378	650 Avenue des Thermes	180 000 €
07/08/2025	18-2025	B 32	Avenue des Thermes	131 000 €
20/08/2025	19-2025	115 E 262p, 1553, 1554 et 1581	326 Rue de la Mairie – Fontaine-le-Puits	305 000 €
29/08/2025	20-2025	ZE 222	764 Avenue du Château – Le Donjon	271 000 €

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44 ;

Vu la délibération du 17 février 2020 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal n°152025 du 31 mars 2025 prescrivant la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de Salins-Fontaine ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs, soit du 16 juin 2025 au 17 juillet 2025, en mairie de SALINS-FONTAINE.

Madame le maire rappelle les objectifs de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme :

- Le changement du contenu de l'OAP n°2 « le Château ».
- Le toilettage de différents points du règlement écrit.
- La création d'un emplacement réservé destiné à l'extension du local des services techniques.

Considérant l'avis de la MRAE en date du 20 mai 2025, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale qui a formulé un avis confirmant que la modification du PLU ne requérait pas d'évaluation environnementale.

Considérant la consultation et les avis des personnes publiques associées :

INAO : en date du 21 mai 2025 l'INAO a indiqué qu'il n'avait pas de remarques sur le projet de modification du PLU.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : en date du 07 mai 2025 le CD73 a émis un avis favorable demandant toutefois de rajouter une précision dans tous les articles 6 du règlement écrit.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES : en date du 16 mai 2025 la DDT a formulé les réserves suivantes sur le PLU : compléter les justifications sur les évolutions du règlement écrit et retirer les nouvelles dispositions prévues sur l'OAP n°2 « le Château ».

L'APTV : en date du 03 juin 2025 a émis un avis précisant que le projet de modification sur l'OAP du château préserve la densité minimale du SCoT, soit 25 logements / ha.

CCI : en date du 06 mai 2025 la CCI a formulé un avis qui n'appelle pas de remarque sur le projet de modification du PLU.

RTE : en date du 28 avril 2025 demande la mise en conformité du PLU sur certaines dispositions réglementaires.

Considérant que le projet de modification de droit commun n°1 du PLU nécessite d'être rectifié pour tenir compte des différents avis ;

Considérant le bilan de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°1 :

L'enquête publique, dans son déroulement et dans l'analyse des observations recueillies, conduit à remettre en question une partie du contenu du projet. Les modifications de l'OAP n°2 « le Château » a reçu un avis défavorable de la part de la Direction Départementale et des Territoires. Dans ses conclusions le commissaire enquêteur a également émis une réserve en demandant de retirer du dossier d'approbation les modifications relevant de l'OAP2.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article premier

D'approuver la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme, conformément au dossier joint en annexe à la présente délibération.

Ce dossier intègre les ajustements suivants : suppression de la modification de l'OAP n°2, ajout de justifications sur les évolutions du règlement écrit, ajout de nouvelles dispositions réglementaires selon les demandes du Conseil Départemental et de RTE.

Article second

La présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Salins-Fontaine durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Délibération n°35/25-0910.02

OBJET : AMENAGEMENT AIRE DE JEUX DU CHATEAU

Madame Le Maire présente le projet d'aménagement d'une aire de jeux à proximité de la salle du Château.

Clément SUCHET précise que les jeux ont été déposés par les agents des services techniques.

Pascal MUCKLEY interroge l'assemblée sur les dépenses de la collectivité : l'aire de jeux, la route de Ponserand, la démolition du bâtiment de Fontaine-le-Puits. Il indique également que les travaux de la salle polyvalente ont augmenté de plus de 100% par rapport aux prévisions. Stéphane PORTHEAULT indique que cette information n'est pas vraie, que le projet a évolué avant la réalisation de la réhabilitation et que la commune a bénéficié de subventions et autofinancé le solde des travaux sans recourir à l'augmentation des impôts ou à un emprunt. La commune dégage chaque année environ 450 000 € d'autofinancement.

Par ailleurs, Stéphane PORTHEAULT précise que les dépenses liées à l'aire de jeux, la route de Ponserand, la démolition du bâtiment de Fontaine-le-Puits sont prévues au budget primitif 2025 voté à l'équilibre.

Françoise CROUSAZ rappelle que toutes dépenses engagées par la collectivité ces dernières années étaient nécessaires : opération de sécurisation, réhabilitation de la station d'épuration de Fontaine le Puits, rénovation de la salle polyvalente car plus utilisable, amélioration des espaces communaux... Seule la dépense concernant la démolition du bâtiment de Fontaine-le-Puits aurait pu être évitée mais la commune est contrainte de se substituer aux propriétaires défaillants.

Fabienne BLANC-TAILLEUR précise qu'il s'agit d'investissement à long terme.

Colette GUIGONNET ROUSTAIN précise que ce sont ces investissements qui font de Salins-Fontaine une commune dynamique.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (1 abstention : Pascal MUCKLEY) :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise LUDOPARC pour un montant de 57 069,93€ HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise MARCHIELLO pour un montant de 19 040,00 € HT.

Délibération n° 36/25-0910.03

OBJET : AMENAGEMENT DE VOIRIE A PONSERAND

Madame Le Maire rappelle la volonté de la commune d'aménager les espaces publics à Ponserand.

Françoise CROUSAZ rappelle qu'aucune réalisation n'a été faite à Ponserand aux cours des dernières années et que la route est très endommagée. Le projet présenté permettra d'éviter que des déchets et encombrants soient déposés en bord de voie publique.

Elle présente le projet qui consiste à créer un parking de huit places de stationnement, un cheminement piétons et la réfection de la chaussée, incluant un aménagement paysager.

Madame Le Maire propose de valider le projet d'aménagement de la voirie de Ponserand.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (1 abstention : Pascal MUCKLEY) :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 99 323,50 € HT.

Délibération n° 37/25-0910.04

OBJET : ACCEPTATION DU TRANSFERT D'ACTIFS DU SIERSS ET REVERSEMENT AU GCSMS GIAS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-25-1 et L.5211-26,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2024 actant l'arrêt des compétences du SIERSS au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du SIERSS en date du 25 juin 2025 prononçant la dissolution du syndicat et validant le tableau de transfert de l'actif, du passif et des engagements entre le SIERSS et ses communes membres,

Vu la délibération n°31/25-0723.08 du 23 juillet 2025 qui prévoit d'attribuer au GCSMS GIAS, sous forme de subvention, le montant du solde de trésorerie transféré à la commune dans le cadre de la liquidation du SIERSS, soit la somme de 23 100,62€,

Vu l'observation du service de gestion comptable de Moutiers indiquant qu'il n'est pas prévu de faire voter des crédits budgétaires pour cette opération,

Vu le tableau de répartition annexé mentionnant les éléments transférés à la commune de Salins-Fontaine, en pleine propriété,

Considérant que les éléments d'actifs résultent de la liquidation du SIERSS, à titre gratuit,

Considérant que la commune souhaite soutenir la continuité des actions publiques portées antérieurement par le SIERSS au sein du GCSMS Groupement Intercommunal d'Action Sociale (GIAS),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°31/25-0723.08 du 23 juillet 2025.
- **ACCORTE** le transfert en pleine propriété des éléments d'actifs issus de la liquidation du SIERSS, tels que décrits dans le tableau de transfert de l'actif, du passif et des engagements validés par le comité syndical en date du 25 juin 2025.
- **DECIDE** de transférer en pleine propriété au GCSMS GIAS, l'intégralité de l'actif et du passif conformément au tableau de répartition annexé, y compris la trésorerie d'un montant de 23 100,62€, par opérations d'ordre non budgétaires.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou convention nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à la Préfecture de Savoie, au secrétariat du SIERSS, et au GCSMS GIAS.

QUESTIONS DIVERSES

Véronique VILLIEN indique passer régulièrement devant les composteurs récemment installés sur l'Avenue des Thermes. Elle précise que les lieux sont propres mais que l'apport de broyat n'a pas encore été réalisé. La demande sera adressée aux services de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

La séance est close à 19 heures 35.

Le Maire,

Françoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,

Pascal BONNET.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 15/10/2025

Publié le : 16/10/2025.